

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 11 AOUT 2018 33, 3è Avenue, Parc du Rocher

L'assemblée débute à 10h10

90 membres sont présents ou représentés, à l'ouverture

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer

Jacques GUIBLAIS, coprésident présente le rapport moral

1- RAPPORT MORAL

BIENVENUE

Bienvenue à tous pour l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association.

Merci à Madame et Monsieur PILET pour leur accueil et la mise à disposition de leur terrain.

Nous voulons tout d'abord exprimer toute notre sympathie aux familles de MM. DELUGEAU et DROUART, adhérents de l'association, dont nous avons appris le décès.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus dans notre association. Qu'ils partagent avec nous le plaisir de séjourner dans ce petit paradis qu'est le Parc du Rocher, de nous aider à le conserver voire à l'embellir.

Cette AG est l'occasion donnée à chacun de s'exprimer sur les actions à mener. En outre l'association a besoin de bonnes volontés. N'hésitez pas à participer à son fonctionnement. Chacun peut se présenter à l'élection des administrateurs, selon les modalités définies dans les statuts et rappelées sur la convocation à cette AG.

C'est aussi, lors du pot de l'amitié, où la convivialité favorise les échanges, la possibilité de partager nos points de vue et le plaisir de profiter du cadre de vie qu'offre notre parc qu'il nous faut protéger avec détermination.

ACTIONS

Le but de notre association est de défendre le bien commun.

Ce bien commun est notre parc, ses habitations ainsi que son environnement, et son littoral, ses dunes et ses plages.

Les principaux axes d'action sont toujours les mêmes :

- Vigilance sur le trait de côte
- Maintien et amélioration de notre cadre de vie
- Assurer le lien avec les administrations
- Informer les adhérents

. Vigilance sur le trait de côte

La présence des résidents à l'année est primordiale. Leur surveillance, en particulier lors des tempêtes comme celles qui se sont succédées cet hiver, permet de suivre au plus près les événements qui impactent le parc et notre littoral.

Cette année encore les tempêtes ont épargné nos plages. Mais ne relâchons pas notre pression pour obtenir les protections de notre dune. Nous devons maintenir notre vigilance sur les risques de la mer. Cette dune qui protège nos résidences, c'est à nous d'en prendre soin.

. Maintien et amélioration de notre cadre de vie

De façon générale, les suggestions d'aménagement que nous faisons auprès de la mairie sont le plus souvent réalisées. Certes il s'agit en général de petits travaux mais notre relation directe avec les Services Techniques Municipaux et en particulier son Directeur, est constructive.

. Assurer le lien avec les administrations

La pratique de l'association a toujours eu le souci de relations constructives dans ses échanges avec les administrations quant à la poursuite des objectifs de défense. Mais les relations avec les pouvoirs publics ne sont pas simples. Notre interlocuteur privilégié reste la municipalité, malgré l'évolution des compétences vers d'autres administrations telles que la Communauté de Commune, le Département ou même la Région.

La complexité des dossiers du littoral auxquels nous sommes confrontés nous renvoie tant vers la Commune que vers l'échelon départemental. Gilles GOBLET vous en reparlera lors du rapport d'activité.

La défense de « la dune Steinberg » et la fragilisation de la défense face à la villa « La Horde » n'ont toujours pas trouvé solution. Aux arcanes de l'administration s'ajoute le fait que des propriétés privées sont concernées.

. Informer les adhérents

Le site Internet de l'association est devenu le moyen incontournable pour vous informer au plus vite des événements qui nous concernent. Toute mise à jour vous est signalée par courriel. Le bulletin annuel est également transmis grâce à ce vecteur. Aussi, si ce n'est déjà fait, nous vous suggérons de nous communiquer votre adresse e-mail. A ce sujet, quelques courriels nous sont retournés à cause d'une adresse inconnue. Si vous ne recevez pas les mails d'alerte ni le bulletin annuel, vérifiez que vous n'avez pas changé d'adresse. Envoyez dans ce cas un petit message sur le lien de contact du site. Nous pourrions alors faire la mise à jour.

BUDGET

Un petit mot sur le budget de l'association.

Vous aurez à vous prononcer sur le résultat de l'exercice et le montant de la cotisation. Le montant de la trésorerie pourra peut-être vous sembler important mais il est nécessaire afin de permettre de répondre à toute procédure que l'association pourrait engager ou à laquelle elle serait soumise. Aussi nous vous proposerons de conserver le montant de la cotisation, laquelle n'a pas été changée depuis une dizaine d'années.

CONCLUSION

Pour conclure, nous voyons que les sujets d'action de l'Association sont récurrents. Notre détermination ne doit pas faiblir. Certains points doivent toujours trouver solutions. Il s'agit de la pérennité de nos biens.

L'Assemblée Générale est l'occasion de nous exprimer. Alors, aux moments des débats et lors de la venue attendue du Maire, n'hésitez pas à prendre la parole.

Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale et merci encore à nos hôtes qui permettent le déroulement de cette AG dans un cadre très agréable, à l'image de notre parc.

La parole est maintenant à Gilles GOBLET qui va nous décrire, dans le rapport d'activité, les actions entreprises depuis un an.

• RAPPORT D'ACTIVITE

• Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 12 août 2017 avec 80 membres présents ou représentés, à l'ouverture. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. KUBRYK dans un premier temps. Puis M. GAUTIER 1er adjoint interviendra, M. le Maire participant à une autre assemblée générale.

Le compte rendu de cette réunion a été adressé aux adhérents début septembre 2017.

• Synthèse chronologique de l'activité

Août 2017

- 170824 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.
- Détermination des actions à engager suite à l'AG.

Sept. 2017

- 170929 Envoi du CR AG 12 août 2017, et composition du bureau, aux adhérents (René BLANC - Renée FREIN)

Oct. 2017

- 171012 Rencontre entre G GOBLET et M DUPUY sur site.
Remise d'un état de nos demandes à M DUPUY.
- 171013 Rencontre avec M. VORGNIERE (DDTM Les Sables), au sujet de l'état de notre dune.

- 171016 Consultation des membres du CA, pour envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 28/10/2017.
- 171018 Réception de la réponse téléphonique de M VORGNIERE - DDTM, et rédaction du compte-rendu de réunion et de la réponse reçue.
- 171028 « Réunion des Parcs » en mairie, et rédaction du résumé. (J.GUIBLAIS – G.GOBLET)
- 171029 Constat de la réalisation de l'extension du Parc à vélos, descente 37.
- Nov. 2017**
- 171102 L'association prend connaissance de l'accident de Monsieur Serge DELUGEAU, 2ème avenue (adhérent de notre association), tombé d'une échelle et décédé le lendemain.
- 171129 Envoi aux adhérents d'un rappel concernant les modalités de traitement des chenilles processionnaires, sur une suggestion de Frédéric BLANCHARD (René BLANC).
- Déc. 2017**
- 171211 Après la première tempête, veille exercée par Danièle MARTINEAU, et information aux propriétaires concernés par les dégâts.
- 171212 Envoi du résumé de la réunion des Parcs du 28/10 aux administrateurs.
- Janv. 2018**
- 180120 Préparation collégiale du *Bulletin 2018* (Jacques GUIBLAIS – Danièle MARTINEAU – Dominique RAINETEAU - René BLANC – Gilles GOBLET).
- 180120 Envoi du *Bulletin 2018* par mail aux adhérents (René BLANC).
- 180124 Réception du Compte-rendu de « réunion des Parcs » en Mairie du 28 octobre 2017
- Févr. 2018**
- 180201 Diverses invitations et réservations auprès de la mairie (Mme BOUTRY), en vue de l'AG 2018 (M.MONTALETANG – A.BLANCHARD).
- 180210 Mise en ligne du *Bulletin 2018*, et mail d'information aux adhérents (Renée FRIN et René BLANC). Veille photo : la plage sous la neige (Danièle MARTINEAU).
- 180214 Divers réponses aux demandes d'adhérents (René BLANC).
- Mars 2018**
- 180314 Veille exercée par Danièle MARTINEAU au sujet des contraintes imposées lors du passage du Tour de France (TRANCHES D'INFO)
- 180320 Avant les vacances de Pâques, réception par anticipation des périodes d'intervention des services municipaux sur les plages en fonction des marées.
- 180320 Relance adressée à M.DUPOY au sujet de l'aménagement de la sortie 3^{ème} Avenue.
- 180322 Les services techniques nous proposent de nous rapprocher de la secrétaire du Maire au sujet de l'aménagement de la sortie 3^{ème} Avenue.

180330 Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Yves DROUART, propriétaire au Parc du Rocher depuis 40 ans, au n° 5 2eme avenue.

Avril 2018

180418 Mme BOUTRY nous informe que par sécurité, à chaque intersection des rues, du rond-point de l'Europe jusqu'au Boulevard De Tassigny il a été aménagé des bandes STOP à destinations des cyclistes.

Il s'agit là d'une mesure de prévention incitant à la prudence. (Pas d'arrêté du Maire).

180405 Consultation des membres du CA, pour envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 23/06/2018.

180426 Sans sujet nouveau d'importance, nous décidons de ne présenter aucun point à l'ODJ du 23/06/2018, afin de relâcher notre insistance habituelle, et ménager ainsi un agacement perceptible... Nous devons rester crédibles.

Juin 2018

180607 Veille exercée par Danièle MARTINEAU : sur la plage bonne nouvelle, aménagement des descentes de plage et pose des tapis...merci Danièle.

120612 Réception de l'ODJ officiel de la réunion des Parcs du 23/06/18.

180614 Comme convenu lors des réunions en mairie, nous signalons à M. DUPUY que les ganivelles à droite de la descente 38 sont détachées des piquets à plusieurs endroits. D'autre part, il avait été convenu la pose d'un retour de ganivelles, toujours absent, afin de protéger le bas de l'aménagement de la descente 37.

180623 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé. (Gilles GOBLET-Jacques GUIBLAIS)

180623 Nous constatons la réparation des ganivelles, M. DUPUY ayant pris connaissance de notre mail à son retour la veille.

180628 Nous avons bien compris les difficultés d'approvisionnement de ganivelles. A ce sujet nous risquons une proposition : protéger le bas de la descente 37 par des poteaux et 2 fils lisses...

JUIL. 2018

180705 Diffusion du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs.

180706 Envoi de l'Ordre du Jour du CA par Jacques GUIBLAIS.

180720 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.

180724 Compte-rendu du CA par Danièle MARTINEAU

170731 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs.

Août. 2018

180801 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail (René BLANC).

Préparation matérielle de l'AG par tous les membres du CA.

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2017

Réunions avec les élus municipaux :

Le 28 octobre 2017, M. Le Maire reçoit les représentants des parcs, accompagné de M. FLATIN adjoint en charge du littoral, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, et Mme BOUTRY assistante de Direction.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET et Jacques GUIBLAIS.

Préalablement le 12 octobre 2017, Gilles GOBLET avait pu rencontrer M. DUPUY sur site, en front de mer. Une copie de la liste de nos demandes proposées à l'ordre du jour de la réunion des parcs avait été remise au Directeur des Services Techniques.

LE 13 octobre 2017 (10:30 11:30), Gilles GOBLET a rencontré M. VORNIERE service Gestion Patrimoniale du Domaine Public Maritime à la DDTM Les Sables d'Olonne, et évoqué lors d'un entretien la question d'une solution concernant l'amélioration de la protection de la dune, et l'esthétisme entre les descentes 38 et 39, devant les parcelles « LA HORDE – COSSON – DEBAECKER ».

Le 23 Juin 2018, M. Le Maire reçoit les représentants des parcs, accompagné de M GAUTHIER 1^{er} adjoint et de M LEJEUNE adjoint à la sécurité, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, et Mme BOUTRY assistante de Direction.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET et Jacques GUIBLAIS.

Ont été abordés principalement les points suivants :

2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :

- Aménagement chemin des Mizottes : M. Le Maire nous rappelle l'extrême complexité du chantier concernant le *chemin des Mizottes*, à « *La Belle Henriette* ».
(Pas moins de 12 autorisations sont indispensables, en plus du permis d'aménager le parc marin, avec l'obligation d'utiliser les financements dans un délai très court. Bien sûr tout cela reste à concilier avec les délais d'approvisionnement et d'exécution, en utilisant des matériaux très précis et difficiles à obtenir. En conséquence les travaux n'ont pu être réalisés pour l'été 2017. La commune avait pris la décision de fermer cet accès compte tenu du danger, et assigné le préfet en justice au motif « d'abus de pouvoir et mise en danger de la vie d'autrui ». Cette affaire est toujours devant le tribunal.)
Le nouveau Préfet semblerait mieux disposé afin de solutionner ce litige. La commune a de nouveau déposé un dossier de demande de subvention, et procède à un nouvel appel d'offre. Il serait donc permis d'espérer la réalisation des travaux de la passerelle pour 2018.
Fin juin la passerelle des Mizottes a été réalisée pour 320 000€. Elle valorisera à la fois la réserve et le territoire.
- Digue de la « Belle Henriette » : afin de compléter le dossier devant les services de l'état, des études supplémentaires sont à réaliser pour un coût de 200.000€, afin d'obtenir l'autorisation de construire sur le domaine maritime. Le but étant toujours d'éviter les expropriations indispensables pour bâtir sur le domaine privé, comme exigé par les services de l'état. M le Maire manifeste son mécontentement face à l'administration. Les travaux sont urgents, mais rien n'avance.
- M le Maire précise qu'à partir de janvier 2018, la protection du littoral relèvera des compétences de la Communauté de Communes, qui devrait déléguer au syndicat du marais poitevin. Les Maires des 3 communes du littoral y siégeront dès janvier 2018. Il est donc *urgent d'attendre*, pour la commune de La Tranche-sur-Mer (en termes de responsabilité et de budget).
- Au 1^{er} janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire des établissements publics de coopération

intercommunale (EPCI). Un nouvel impôt devrait être instauré. Les communes de tout le département devront transférer ce dossier au syndicat mixte.

- Afin de ne pas agacer et de protéger notre crédibilité, et en l'absence de réponse de la DDTM, nous avons choisi de ne pas inscrire le sujet de la protection de la dune « COSSON-DEBAECKER » à l'ordre du jour. Mais nous saisissons une opportunité pour faire part de la position de la DDTM concernant la protection « pieux-paille », qui nous est parvenu par téléphone le 18 octobre :

-L'aménagement « bois-paille » autorisé à titre expérimental, a fait l'objet d'un dernier point entre la commune de La Tranche et les services de la DDTM le 29/07/2015 (avec l'adjoint en charge du littoral).

-Une synthèse concernant l'érosion, et quelques documents complémentaires devaient être apportés à la Délégation Mer et Littoral.

-La technique « bois-paille » est considérée comme une défense intermédiaire (ni dure, ni douce), dans la mesure où les pieux restent espacés.

-Il n'existe pas d'opposition, ni de blocage à priori pour ce type de défense, qui doit bien sûr démontrer son efficacité.

-La prolongation de la défense devant « La Horde » doit résulter d'une volonté de la Mairie, et du dépôt des demandes d'autorisations nécessaires (dont, dossier AOT Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime).

-Il semble que l'efficacité de ce type de protection soit mesurée suivant sa capacité à ne pas nécessiter d'intervention humaine régulière pour son entretien.

En conclusion nous comprenons parfaitement que M le Maire soit satisfait de dégager la commune de la gestion de ce difficile sujet, et que notre interlocuteur serait le syndicat mixte partir de janvier 2018.

- Enfin, nous constatons que le niveau de sable sur les plages de la Commune reste satisfaisant, pour la troisième année.

- **- Descentes de plage :**

Descente 37 : les usagers habituels demandent l'installation d'une protection de ganivelles à la base de la descente reconstituée de sable. Le maintien en bon état de cette descente durant l'été, demande de nombreuses interventions, quelquefois conflictuelles, afin d'éviter la transformation de cette butte de sable en toboggan.

M. le Maire donne immédiatement son accord, mais l'aménagement ne sera pas réalisé.

M. DUPUY a bien expliqué les difficultés d'approvisionnement des ganivelles auprès des fabricants durant cette année. M. STEINBERG propose la récupération de 400 mètres de ganivelles *inutiles* en haut de dune devant le parc EDEN ROC.

- **- Urbanisme et voirie :**

Urbanisme :

- Le projet de construction d'un établissement de court séjour pour personnes âgées sur le terrain de l'Hôtel des Pins n'est pas abouti. Le terrain ne serait pas assez grand. Il existerait une possibilité d'implantation sur un autre terrain.

M le Maire ne souhaite pas que cet emplacement devienne seulement un parking.

Nous rappelons la position de nombreux résidents, suite à l'information reçue durant notre AG du mois d'août, favorable à cette construction, mais sur un autre lieu.

Aujourd'hui, le projet de construction sur le terrain de l'Hôtel des Pins est abandonné.

- Le terrain « Sweety Park » sera enfin acheté par la commune et nettoyé. Des aménagements d'entrée de ville seront réalisés.
- Les travaux nécessaires pour la remise en état des toilettes publiques à Ste-Anne sont achevés. Les finitions d'aménagement, dans la zone du mur, sont en cours.
- Puits perdus, rappel de la réglementation : ces puits sont obligatoires sur chaque terrain afin de recevoir les eaux de pluies. Il est interdit d'évacuer l'eau pluviale sur la voie publique. Les aménagements devant les propriétés sont aussi interdits sur la voie publique.

Voirie :

- Le rack à vélos supplémentaire demandé durant le mois d'octobre, descente 37, a été posé immédiatement.
- L'aménagement suggéré de l'intersection avec la piste cyclable, sortie 3^{ème} avenue, devait être réalisé, et suivi sous l'autorité de M. DUPUY. Il a été demandé, sur proposition de nos adhérents, de dériver la piste cyclable d'un mètre vers le boulevard, afin de préserver la visibilité et ralentir la vitesse des cyclistes arrivant sur la droite. Ce type d'aménagement en sortie de « La Pomme de Pin » semble apporter entière satisfaction aux usagers. En réalité cet aménagement a été abandonné au profit de la pose de bandes *stop*, à chaque intersection sur la piste partagée. Cet aménagement, qui n'a rien à voir avec les prévisions attendues, devrait apporter satisfaction en matière de sécurité. *Chacun est ainsi appelé à la prudence.*
- M le MAIRE donne un avis favorable aux divers aménagements et fleurissements demandés dans le secteur de la « Porte des Iles ».
- L'affaissement de la voirie rue des tulipes ne constitue pas une difficulté, la vitesse étant limitée à 30 km/h.
- La reprise du rond-point avenue des Tulipes, laissant apparaître de nombreuses racines, est prévue à partir du 25 juin.
- Le comblement de l'ornière sur la route menant à la déchetterie, a été réalisé par la Communauté de Communes.
- La voirie du centre de La Grière a bénéficiée d'une rénovation, non obligatoire, dans le cadre du passage du Tour de France. Le centre de La Grière sera « ville relais-étape », et profitera d'un village-animations.

- **-Sécurité**
- M. STEINTBERG se plaint du non-respect des panneaux de signalisation du sens unique dans son Parc, au niveau du transformateur. Les représentants du Parc des Nolleaux insistent pour obtenir la pose d'une barrière à l'entrée du dernier tronçon de l'avenue des Nolleaux, protégeant ainsi les 16 propriétaires des difficultés de circulation en impasse durant l'été. Nous avons constaté l'implantation d'un panneau sens interdit sauf riverains.
- Les représentants du Parc des Vanneaux rappellent leur demande concernant l'installation d'une seconde chicane...récemment posée.
- Le quartier du phare soulève le problème récurrent des déjections canines. M. le Maire indique que les 13 distributeurs engendrent 4000 € de consommable. Il est fait remarquer que ce type de distributeurs est peu favorable aux économies, plusieurs sacs sortant à chaque retrait.

- **- Aménagement urbain :**

- L'aménagement des environs du « Pavillon de l'Aunis » sera réalisé pour la saison d'été. Mais la voirie de l'avenue de la plage sera rénovée plus tard, une fois les travaux de la « Villa Martha » terminés. Le restaurant avec vue mer ouvrira prochainement, ainsi qu'un nouveau glacier coté rue de la Villa Martha.
- Le long de la piste cyclable « Parking du Maupas / Cabane de Pedro », une partie piétonne sur rondins de bois, devrait offrir un meilleur confort aux piétons. Cet aménagement sur de Domaine Publique Maritime doit rester mobile.
- Le parcours de santé a été démonté suite à un acte de vandalisme, et supprimé. Le réaménagement du parc des floralies sera effectué à destination des enfants et ados uniquement.
- Une discussion a été engagée au sujet de *la hauteur des bancs en bord de mer...* Les aménagements ne seraient pas uniformes suivant les parcs... !?
- Depuis l'application du PLU, il est rappelé que chaque parcelle ne doit comporter qu'une seule entrée de véhicule, complétée éventuellement d'un portillon, afin de permettre le stationnement devant les propriétés.

- **- Divers :**

- La déchetterie sera réaménagée, et mise aux normes en 2018. Les voiries seront rénovées. Le coût de ce service restera financé par une taxe, et non par une redevance.
- Les containers de récolte des vêtements usagés ont été retirés, après le dépôt de bilan de l'entreprise titulaire de l'autorisation de ramassage.
- La commune souhaitait la suppression des colonnes des points d'apport volontaire, très vétustes. La remise en état des colonnes de dépôt pour déchets recyclables, Parc Ste-Anne et Parc Clémenceau, serait acquise auprès de la CCSVL (Communauté de Communes Sud Vendée Littoral).
- La Commune annonce qu'il n'y aura pas de traitement des chenilles cette année... ! A l'avenir ce budget sera délégué à la communauté de communes.
- M. le Maire constate l'établissement de jeunes couples. Deux classes seront créées pour la rentrée.
- L'environnement éco-touristique et les efforts de fleurissement sont des éléments favorables au développement de la commune.
- Les nouveaux revenus de la commune, générés par les parkings payants, permettront de ne pas procéder à une augmentation des impôts. La rotation du stationnement est maintenant perçue comme un élément favorable par les commerçants.
- L'installation des compteurs LINKY n'est pas programmée pour l'instant.
- L'implantation d'un golf, et d'un bowling restent toujours à l'étude dans le cadre d'une réflexion globale. Toute précision semble prématurée.

2.3.7 -CCSVL – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

M. le Maire confirme que les élus continuent à faire le lien, suivant leur secteur de compétence, vers la CCSVL. Il observe aussi une évolution permanente des compétences, et précise *on ne sait plus qui fait quoi à la Com / Com*. Il prend pour exemple le traitement des chenilles processionnaires qui a concerné d'abord la commune, puis la CCSVL, et enfin maintenant la « Région » qui regroupe la lutte contre les nuisibles.

M KUBRYK enchaine sur les difficultés de fonctionnement avec la CCSVL, en rappelant que la commune de La Tranche sur Mer représente 30% du budget, mais ne possède que 3 représentants sur 72. Il cite pour exemple les difficultés pour obtenir l'entretien ou la

rénovation des points d'apport volontaire des ordures très délabrés...ça coince, La Tranche est considérée comme une commune riche !!!

M. KUBRYK confirme son objectif de changer de communauté de communes pour rejoindre la zone géographique de Talmont-Jard-Longeville-Moutiers-les-Mauxfaits qui développe des préoccupations identiques, probablement en 2020, après les prochaines élections municipales avec l'accord du Préfet.

Les trois compétences de la CCSVL sur La Tranche sur Mer restent :

- Le GEMAPI pour la protection maritime, avec son nouvel impôt, (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Le ramassage des ordures ménagères, et les déchetteries,
- La gestion de la piscine, et de son déficit de 700.000€.

- **Les principaux objectifs 2017/2018 décidés par le CA du mois d'août 2017 (inchangé)**

Le suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie.

La surveillance des accès piétons et cyclistes de notre parc.

La poursuite de la surveillance de notre trait de côte, ensablement et recul de la dune.

La vie et l'animation du Site Internet du Parc du Rocher, afin de toujours protéger et améliorer la diffusion des informations.

La poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, et du recul de la dune, reste assurée par certains résidents, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association [www. HYPERLINK "http://www.parcdurocher-lagriere.fr/"](http://www.parcdurocher-lagriere.fr/) HYPERLINK "http://www.parcdurocher-lagriere.fr/" HYPERLINK "http://www.parcdurocher-lagriere.fr/" parcdurocher-lagriere.fr, a fait l'objet de plus de 15300 consultations depuis son ouverture. Il reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des évènements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

Cet outil facilite des échanges rapides, et ne cesse de prendre de l'importance dans le fonctionnement de notre association. Il s'affirme comme la mémoire de l'histoire du parc du Rocher.

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi

que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.

Puis Jacques GUIBLAIS invite les adhérents à poser des questions avant l'arrivée du maire.

- Un adhérent interpelle l'assemblée pour savoir pourquoi les hirondelles sont parties plutôt cette année !!!

- Un autre adhérent à 6 points à nous soumettre :

- Peut-on donner plusieurs adresses mail quand la maison appartient à plusieurs propriétaires, *le président lui répond que oui.*
- Il demande si un arrêté a été pris suite aux stops mis en place sur la piste cyclable (à voir avec le maire).
- Le Parc des Nolleaux est-il domaine public : Gilles pense que des chicanes ont été posées pour empêcher les vélos de passer, il faut poser la question au maire.
- Peut-on aménager un boudodrome dans une partie boisée du parc ?
- Quand est-ce que la fibre optique sera installée pour les particuliers : *à voir avec le maire.*
- Il y a des terrains en friches dans le parc est-ce que la mairie peut envoyer un courrier d'alerte aux propriétaires ?

- Patrick ROUAULT demande que la mairie aménage un nouveau ponton à l'embarcadère, pour l'accostage des annexes, au moins durant la saison d'été, car celle qui est installée sert uniquement à l'accostage des bateaux qui vont dans les îles voisines. Il souhaiterait aussi connaître le taux d'occupation du port à sec, et si un enrochement peut être fait sur la jetée : *à voir avec le maire.*

- Quelqu'un fait remarquer que depuis que le parc a la priorité en sortie, sur la grande route il y a un gros problème de sécurité.

- Frédéric Blanchard signale qu'il a fait intervenir la SAUR plusieurs fois pour des problèmes d'égout dans la rue. Il pense que les racines viennent des arbres de la 1^{ère} avenue ?

-Les questions restées en suspens seront posées au maire...

• VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Michel MONTALETANG fait voter les deux rapports :

Rapport moral :

Contre	: 0
Abstention	: 0

Pour : à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité des présents

4 RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, et nous dit que cette année il n'a pas fait de prévisionnel.

4.1 Bilan 2018

I – BILAN FINANCIER 2016

PRODUITS ENCAISSES	1685,00€
• Cotisations des adhérents (140 adhésions)	1680,00€
• Don	5,00€
DEPENSES 2017	868,83€
• Pot de la convivialité	591,39€
• Fournitures de bureau	24,68€
• Affranchissement	26,70€
• Imprimerie/Photos	31,20€
• Site internet	71,86€
• Assurance	91,00€
• Dépense exceptionnelle	32,00€
RESULTAT DE L'EXERCICE	816,17€

II – BILAN au 31 décembre 2017

Synthèse C/C **2636,86€**

Synthèse livret **6991,25€**

TOTAL **9628,11€**

Il est soumis au vote des adhérents

Il est approuvé par vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité des présents

4.2 Cotisation 2019

Le président propose ensuite que la cotisation 2019 soit maintenue à 12 euros

Elle est soumise au vote des adhérents

Elle est approuvée par vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité des présents

5 Lancement du vote du renouvellement du 1/3 CA

Jacques nous informe que 5 postes du conseil d'administration sont à pourvoir et que Pascale COUTURIER ne souhaite pas se représenter. Un adhérent a proposé sa candidature : Xavier PARINGAUX sera candidat.

Les autres membres qui se représentent sont : Renée FRIN, Danièle MARTINEAU, Gilles GOBLET, Michel MONTALETANG.

6 Questions à Monsieur le Maire

Le président accueille Monsieur le maire accompagné par M. GAUTIER et M. FLATIN

Gilles GOBLET pose les questions qui ont été soulevées par les adhérents :

- Savez-vous pourquoi les hirondelles sont parties si tôt cette année? : *Monsieur le Maire n'a pas de réponse mais il nous parle de la réserve de La Belle Henriette où on peut découvrir beaucoup d'oiseaux.*

- Quand aurons-nous la fibre optique? : *Il faut contacter la société privée « Réseau Océan » qui a son siège à Angles, pour s'abonner (30€ par mois). Elle propose aussi un abonnement saisonnier. C'est seulement entre 2022 et 2025 que la fibre sera généralisée sur La Tranche.*
- Procédure pour obtenir le nettoyage des terrains en friche dans le parc : *M. Gautier nous précise qu'il faut que le terrain soit déclaré dangereux par les pompiers, et ensuite la mairie envoie un courrier aux propriétaires, ou fait faire les travaux et envoie la facture au propriétaire.*
- Ponton à l'embarcadère : *M. FLATIN indique que l'embarcadère va être amélioré, il est envisagé de mettre des poteaux métalliques pour aménager un nouveau ponton. Ce sera fait normalement lors de la prochaine grande marée.*
- Port à sec : *Il a été mis en DSP. Tous les ports qui ont des mouillages sont obligés de laisser des places disponibles pour les bateaux de passage, il ne reste donc plus de place pour des nouveaux mouillages.*
- Sortie du parc : *Il faudrait refaire les bandes blanches pour que les voitures les voient mieux et laissent le passage. Les gens ne se sentent pas en sécurité: M. KUBRYK explique que pour cette année il est trop tard pour le faire, mais qu'il faudrait le rappeler lors de la prochaine réunion des parcs.*
- Gilles questionne le maire au sujet des chicanes qui ont été installées dans le parc des « Petits Nolleaux » : *demande des présidents de parcs. Il est difficile de faire plaisir à tout le monde. Il nous signale qu'il n'y a pas eu d'accidents de vélos cette saison, mais seulement au skate-park où il y a beaucoup de chutes.*
- Evacuation des eaux usées, problèmes de racines : *Il faut contacter la SAUR qui doit informer la mairie s'il y a des travaux à effectuer. M. Gautier nous dit qu'il n'a pas été contacté pour un problème dans la 1^{ère} avenue.*
- Limite de responsabilité pécuniaire lors de l'entretien de évacuations E.U: *c'est la limite cadastrale de la parcelle qui compte mais pas le collecteur, le matériel appartient à la commune et géré par la SAUR. Le propriétaire est responsable des racines de son terrain mais si c'est sur le domaine public la mairie ne facture pas les travaux.*
- Une personne demande la réglementation pour l'élagage des arbres : *On peut élaguer ses arbres mais si on en coupe il faut demander l'autorisation au service de l'urbanisme, et il sera remis une chartre verte pour replanter certaines essences (ouvert le lundi, mardi et vendredi matin).*
- Sécurité cycliste : bande blanche stop et chicanes : *Incivilité on arrivera jamais à faire cohabiter sereinement l'ensemble des voitures, vélos et piétons.*
- Rappel de l'utilisation des quads sur la plage : *Les quads sont interdits. Seulement une tolérance à marée basse pour décharger les bidons d'essence. La police municipale peut intervenir, l'amende peut atteindre 1500€. Par contre les voiliers et catamarans qui sont regroupés sur la plage sont tolérés.*
- Couverture GSM : *Orange va renforcer l'émetteur du château d'eau, et dès que la mairie sera propriétaire du Sweety-Park une nouvelle antenne sera installée. Bouygues et Free auront bientôt un nouveau relais à Ste Anne. Par contre ceux qui sont à Sfr il vaut mieux changer d'opérateur*

- Alban suggère que les bateaux de pêche embarquent à St Anne où il existe un chenal, au lieu d'arriver au milieu des baigneurs : *il faut prévenir la capitainerie il n'y a pas de différence entre les plages surveillées ou non. Le règlement est affiché dans les postes de secours.*

- Michel MONTALETANG questionne le maire sur le changement de communauté de commune : *le maire nous explique qu'on ne pourra changer qu'après 2020 date de la prochaine élection municipale. Le maire nous retrace le déroulement de la fusion des communautés actuellement avec 350 salariés.*

-Digue de la Belle Henriette : *Le préfet a demandé à la DDTM de faire les travaux. Les services étudient le dossier. Il y a toujours l'obligation de faire des enquêtes complémentaires pour les oiseaux, grenouilles etc ... La Faute a aussi une partie à finir.*

Projets sur la commune

- Les travaux de la fontaine près du pavillon de l'Aunis et la voirie sont terminés, le restaurant sur la plage est ouvert et le glacier dans la villa Martha finira ses travaux à la rentrée. Les 2 boutiques à côté sont vendues. L'Avenue de la plage sera rénovée.
- Projet de déplacement de l'école de la Mer vers la salle de sport. 60 enfants de 3 à 6 ans rentrent en septembre et les nouvelles classes sont réalisées en préfabriqué.
- Toujours en projet la balnéo-remise en forme et le bowling.
- Réfection des voiries dans les parcs.
- Réfection de la salle omnisports.
- Objectif: embellir la commune pour obtenir une 4^{ème} fleur, afin que les touristes viennent et reviennent. La commune est représentée à tous les salons l'hiver pour promouvoir la station.
- pistes cyclables
- Sens unique de l'Avenue Maurice Samson
- Aménagement planche en bois de la cabane à Pedro jusqu'au parking du Maupas.
- Rue du Général de Gaulle : aménagement d'une vraie piste cyclable (du cimetière jusqu'au Super U)
- FUNBUS : 3,6% de fréquentation en plus cette année.
- Projet afin de récupérer la zone de l'embarcadère et de la capitainerie jusqu'au plan d'eau, qui appartient au domaine maritime, pour faire des aménagements.
- Un adhérent signale que la caméra du CNT a une mauvaise qualité d'image par rapport à celle de La Terrière. Le Maire lui répond qu'à La Terrière elle est alimentée par la fibre optique et pas au CNT. Il faudrait changer de prestataire.

Le président remercie le maire pour sa disponibilité et pour tout ce qui a été réalisé dans notre parc, et rappelle que son souci principal est la protection de la dune et du littoral.

La nouvelle taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) verra le jour, et servira pour prendre en charge la protection des dunes et l'achat de nouvelles ganivelles.

M. FLATIN nous parle du nouveau procédé « créadunes » qui a été installé aux Générelles. Ce n'est pas joli mais très efficace, pourtant la DDTM ne veut plus en installer dans la commune. « *Il faut laisser faire la mer...* ».

Jacques reparle de la dune Steinberg : pas de solution avec le propriétaire. Il faudrait finir la protection de la « Horde », la réponse est négative car cela relève du domaine maritime.

7 Résultats du dépouillement des votes

Danièle MARTINEAU : 97

Xavier PARINGAUX : 97

Renée FRIN : 97

Gilles GOBLET : 97

Michel MONTALETANG : 96

Sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher :

Danièle MARTINEAU, Xavier PARINGAUX, Renée FRIN, Gilles GOBLET, Michel MONTALETANG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le Président invite chacun à se rapprocher du buffet pour le pot de l'amitié, et remercie tous les participants.